

Maître d'Ouvrage :

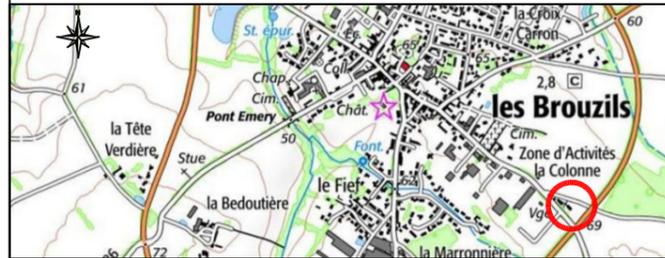


DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
Commune des BROUZILS  
"Le Clos de la Colonne"

PLAN DE VENTE  
PROVISOIRE

LOT n°A

Plan de situation (sans échelle)



Surface	955 m <sup>2</sup>
Surface plancher	200 m <sup>2</sup>
Cadastre	AC n°156
Servitude	Oui
N° Permis d'Aménager	PA n°085 038 23 U0001
Date de l'Arrêté	4 avril 2024
Dossier	32171

Plan de localisation (sans échelle)



Géomètre



S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS  
 MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II  
 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME  
 ☎ 02 40 78 60 20 - ✉ cdcconseils@cdcconseils.com  
 BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière  
 85600 MONTAIGU-LENDEE  
 ☎ 02 51 94 18 48 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com  
 Site internet: [www.cdcconseils.com](http://www.cdcconseils.com)

**AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS**

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des coffrets EDF 400A ou des regards de réseau télécommunication
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.  
La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé après l'aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les acquéreurs des lots devront obligatoirement réaliser une étude de sol, à leur frais, avant le début des travaux de construction.

**Légende :**

- Périmètre de l'opération
- ✉ Emplacement souhaité des branchements
- ➔ Accès au lot

SOMMET	X	Y	DISTANCE
1	1371441.82	6196092.66	59.26
2	1371410.53	6196042.34	7.91
3	1371415.79	6196036.43	12.33
4	1371427.70	6196039.65	54.60
5	1371456.53	6196086.02	16.14

